

Changement d'usage local habitation vers local professionnel

Par JD75, le 28/02/2020 à 16:20

Bonjour,

Je souhaite acheter un appartement 2 pièces en rez de chaussée à Paris et l'utiliser en tant que bureau pour une profession libérale (psychologue). Je vais demander aux services compétents un changement d'usage à titre personnel d'un local d'habitation. Jusqu'ici, rien de particulier.

Je souhaite louer le second bureau à un confrère lui aussi psycholgue.

Question 1 : puis-je louer le second bureau ?

Question 2 : le second praticien doit-il lui aussi faire une demande de changement d'usage ?

Merci

Julien

Par youris, le 28/02/2020 à 16:55

bonjour,

votre règlement de copropriété autorise-t-il l'exercice de professins libérales ?

si vous obtenez un changement de destination pour vous, il s'applique à l'ensemble du lot.

vérifiez les conditions d'accès et d'ouverture de votre immeuble afin qu'elles soient compatibles avec votre profession.

salutations